REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 12 décembre 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités (DSM)

La Société genevoise de pédiatrie maintient une garde partielle durant les fêtes de fin d'année

Le Département de la santé et des mobilités salue la décision de la Société genevoise de pédiatrie (SGP) de retirer son préavis de grève et de maintenir une garde partielle durant la période des fêtes de fin d'année.

Le 27 novembre, la SGP déposait un préavis de grève en réaction à la décision du Tribunal fédéral limitant la facturation de la taxe prévue pour dédommager le travail en dehors des heures de consultation régulière en cabinet. Inquiets pour l'avenir de leur profession, les pédiatres envisageaient de ne plus assurer ce service de garde en soirée, le week-end et les jours fériés dès le 21 décembre. Cette grève aurait eu des conséquences sur la prise en charge des jeunes patients.

Partageant l'inquiétude des pédiatres, le conseiller d'Etat Pierre Maudet a reçu à trois reprises les représentants de la SGP et les a assurés de son soutien dans leur démarche. Grâce à un dialogue constructif, les pédiatres ont décidé de lever leur préavis de grève. La SGP assurera donc bien son service de garde durant les fêtes, tout en réduisant ses horaires pour marquer l'absence de règlement sur le fond.

La garde sera assurée en semaine de 19h à 21h (au lieu de 18h à 22h normalement) et de 11h à 19h les jours fériés (au lieu de 9h à 22h).

Les discussions entre le DSM et la SGP reprendront en janvier, afin d'examiner les pistes permettant de trouver une solution durable.

Pour toute question veuillez contacter Mme Sophie Davaris, secrétaire générale adjointe chargée de la communication au 076 328 51 17.